

en cinq arpents et demi ou environ de front sur la dite profondeur de deux lieues, avec les cens, rentes et droits seigneuriaux...”

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 25 avril 1695. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juillet 1705.

Acte de foi et hommage de Nicolas Daneau, écuyer, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour neuf arpents et demi ou environ de terre de front sur deux lieues de profondeur à lui et défunte dame Marguerite Boucher, vivante, son épouse, concédés en franc-alleu par Pierre Boucher, sieur de Boucherville, et Jeanne Crevier, son épouse, par acte passé devant Antoine Adhémar le 25 avril 1695, le dit franc-alleu partie de la seigneurie de Boucherville pour lequel il relève immédiatement de Sa Majesté.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 156.

20 juillet 1705.

Aveu et dénombrement de Nicolas Daneau de Muy, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenues en ce pays, “pour la contenance de neuf arpents et demi ou environ de terre de front sur deux lieues de profondeur dans le bout d'en bas de la seigneurie de Boucherville, tenant la totalité d'icelui d'un bout par devant au fleuve Saint-Laurent, d'autre bout par derrière aux terres de Sa Majesté non concédées, d'un côté à la seigneurie de Varennes et d'autre côté aux autres terres de la seigneurie de Boucherville.”

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 20